

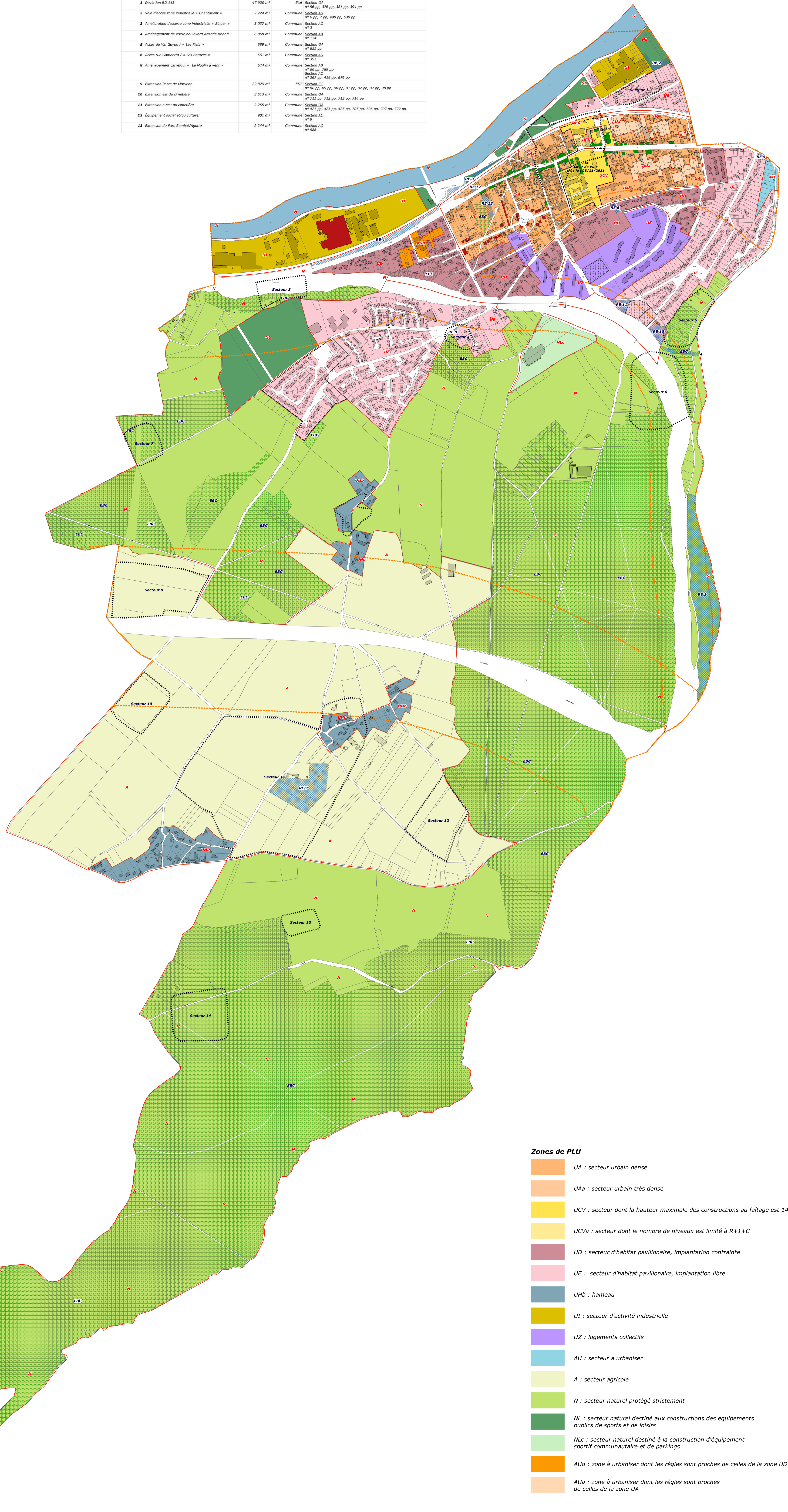
Plan local d'urbanisme
Quatrième modification
du plan local d'urbanisme

Règlement graphique
" Toute la commune "

Bureau d'études
Cabinet Avice
architecte - urbaniste
3, d'Hauteville, 75010 Paris, tel : 06 15 54 57 36

Zonage 2
Vu pour être annexé
à la délibération du conseil municipal
du 14 novembre 2020

Liste des emplacements réservés (ER)			
Numéro	Objet	Superficie	Bénéficiaire
1	Déviaton RD 113	47 920 m ²	Etat
2	Voie d'accès zone industrielle « Chantevent »	2 224 m ²	Commune
3	Amélioration desserte zone industrielle « Singer »	3 037 m ²	Commune
4	Aménagement de voirie boulevard Aristide Briand	6 858 m ²	Commune
5	Accès du Val Guyon / « Les Flots »	589 m ²	Commune
6	Accès rue Gambetta / « Les Bataves »	561 m ²	Commune
8	Aménagement carrefour « Le Moulin à vent »	674 m ²	Commune
9	Extension Poste de Mervent	22 875 m ²	EDF
10	Extension est du cimetière	3 513 m ²	Commune
11	Extension ouest du cimetière	2 255 m ²	Commune
12	Équipement social et/ou culturel	981 m ²	Commune
13	Extension du Parc Sombat/Agutte	2 244 m ²	Commune



- Légende**
- Limite de zone
 - Limite de la zone d'aménagement concerté (ZAC)
 - Réserve d'équipement
 - Espace boisé classé
 - Principe de desserte
 - Zone de bruit
 - Secteurs archéologiques (voir annexe au rapport)

- Élément de patrimoine à protéger**
BATI_REM
- Maisons à protéger
- Commerces
- Commerces à protéger

NOTA : Toutes les zones U et AU sont soumises au droit de préemption urbain
" La toute totalité du territoire communal est concernée par une zone à risque d'exposition au plomb "décret du 25 avril 2016.

- Zones de PLU**
- UA : secteur urbain dense
 - UAa : secteur urbain très dense
 - UCV : secteur dont la hauteur maximale des constructions au faitage est 14m
 - UCVa : secteur dont le nombre de niveaux est limité à R+1+C
 - UD : secteur d'habitat pavillonnaire, implantation contrainte
 - UE : secteur d'habitat pavillonnaire, implantation libre
 - UHb : hameau
 - UI : secteur d'activité industrielle
 - UZ : logements collectifs
 - AU : secteur à urbaniser
 - A : secteur agricole
 - N : secteur naturel protégé strictement
 - NL : secteur naturel destiné aux constructions des équipements publics de sports et de loisirs
 - NLC : secteur naturel destiné à la construction d'équipement sportif communautaire et de parkings
 - AUD : zone à urbaniser dont les règles sont proches de celles de la zone UD
 - AUa : zone à urbaniser dont les règles sont proches de celles de la zone UA

